

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Saint-joseph



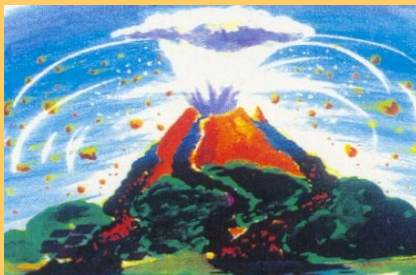
Risque cyclonique

Risque inondation



Risque sismique
Risque tsunami

Risque
mouvement
de terrain



Risque volcanique

DOCUMENT A CONSERVER

LES CYCLONES



Les risques dans la commune :

- **Vents violents et destructeurs** sur l'ensemble du territoire communal;
- **Inondations** des rivières Lézarde et Blanche accompagnées de ruissellement le long des routes et des chemins;
- **Mouvements de terrain.**

Caractéristiques et effets :

La Martinique est atteinte en moyenne par un cyclone tous les sept ans. L'aléa est donc très élevé.

Un cyclone se caractérise par :

- Des **vents très violents**, avec des rafales pouvant atteindre 300 km/h;
- Des **pluies diluviennes**, provoquant des crues brutales, des glissements de terrain, des coulées de boue;
- Une **mer démontée**, une **houle cyclonique** avec des vagues de plusieurs mètres;
- Une **surcote marine** (marée cyclonique) pouvant atteindre 4 mètres dans les baies exposées.

Les dégâts sont toujours considérables : destruction des cultures, dommages aux habitations, réseaux électriques et téléphoniques hors d'usage, bateaux coulés, animaux de basse-cour tués, parfois des victimes humaines.

Les mesures prises :

- **Prévention :**
 - ⇒ Les zones exposées sont cartographiées et soumises à une réglementation spéciale en matière de construction;
 - ⇒ Des règles de construction para-cycloniques sont disponibles en mairie et à la D.D.E.;
 - ⇒ Les canalisations d'eaux pluviales et les exutoires hydrauliques sont entretenus.
- **Surveillance et alerte :**
 - ⇒ Météo-France détecte et surveille les phénomènes cycloniques; elle diffuse les informations à la préfecture.
 - ⇒ Les alertes sont déclenchées par le Préfet et diffusées à la population sur les chaînes de télévision et de radio. Trois phases sont prévues :
 1. La **pré-alerte** : 24 à 36 heures avant le passage du cyclone.
 2. L'**alerte** : le cyclone n'est plus qu'à 6 à 8 heures de la Martinique.
 3. La **confirmation du passage** : juste avant le début du cyclone.

Les bons réflexes

En juin (début de la saison cyclonique) :

- Constituer et stocker une réserve alimentaire.
- Prévoir une réserve d'eau minérale (60 litres) et d'eau de javel.
- Stocker les équipements et outils nécessaires après l'ouragan.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Consolider la maison : portes, fenêtres, toiture.
- Vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales.
- Nettoyer les ravines, élaguer les arbres.
- Prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours.

Pré-alerte : 24 à 36 heures avant le passage du phénomène :

- Se tenir à l'écoute des messages météo.
- Constituer les réserves alimentaires nécessaires.
- Enlever aux abords des maisons tous les objets pouvant devenir des projectiles lancés par le vent.
- Ranger à l'intérieur des habitations tous les objets pouvant souffrir du vent ou des fortes pluies.
- Amarrer ce qui ne peut être rentré.
- Rentrer les animaux.
- Mettre hors d'eau tout ce qui peut être endommagé en cas d'inondation.
- Faire le plein d'essence de son véhicule.
- Se préparer à évacuer, si nécessaire, les zones exposées aux inondations : bords de mer, rivières...



Alerte : 6 à 8 heures avant le passage du phénomène :

- Rejoindre son logement ou les abris sûrs désignés par les maires.
- Rester à l'écoute de la radio.
- Fermer solidement toutes les issues.
- Protéger les baies vitrées.
- Si le logement est sûr, s'installer dans la pièce la mieux abritée.
- Si l'ordre est donné par la mairie, évacuer les bords de mer, de rivière, de ravine et rejoindre les abris mis à disposition par la commune.



Confirmation du passage : juste avant le début des premiers effets :

- Les déplacements et la circulation des véhicules sont strictement interdits.
- Rester dans l'abri choisi, ne sortir sous aucun prétexte et écouter la radio.
- Eviter de se tenir à proximité des baies vitrées.



Après le passage :

- Ne pas gêner les secours.
- Ne pas franchir les ravines et les fossés submergés.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre.
- Se tenir informé sur la potabilité de l'eau du robinet, (Mairie).

LES INONDATIONS



Les caractéristiques de crues :

- **Rapidité** : les crues sont soudaines;
- **Violence** : les vitesses d'écoulement sont élevées;
- **Courte durée** : quelques heures en général;
- **Pouvoir corrosif** : les berges peuvent être emportées.

Les facteurs aggravants :

- Les **dépôts et remblais** dans les rivières et les ravines;
- Le **manque d'entretien** des lits des cours d'eau;
- Les **constructions en zone inondable**.

Les zones inondables :

- Les **terrains bordant les cours d'eau**;
- Les **ravines**;
- Les **secteurs urbanisés**, imperméabilisés par le goudron et les constructions, où les eaux pluviales ne s'évacuent pas.

Les risques dans la commune :

- **Débordement des rivières** Lézarde et Blanche;
- **Ponts obstrués** par le charriage de matériaux;
- **Itinéraires par des gués submergés et impraticables**.

Les mesures prises :

- **Prévention** :
 - * Réglementation de la construction dans les zones inondables;
 - * Aménagement et entretiens des cours d'eau et des bassins versants.
- **Surveillance et alerte** :
Météo-France donne l'alerte aux autorités en cas de danger.
- **Secours** :
En cas de crise, la Préfecture déclenche le Plan de Secours «Fortes précipitations» à l'échelle départementale.

Les bons réflexes

en situation normale
dès la menace connue

(hors menace)

- Avant d'acheter un terrain ou de construire, consulter en mairie les cartes des zones à risque et le Plan d'Occupation des Sols.
- Demander un certificat d'urbanisme.
- Ne jamais construire sans permis de construire.
- Ne jamais construire à moins de 10 mètres des berges.
- Ne rien jeter dans les rivières et les ravines.
- Surveiller l'état des ravines et des rivières dont vous êtes riverain.
- Entretien des ravines dont vous êtes propriétaire.
- Surveiller et entretenir les ouvrages de drainage (fossés, buses).
- Si vous habitez en zone inondable, vous informer auprès de la mairie sur les abris de secours.
- Prévoir un espace refuge "hors d'eau".
- Se préparer à une évacuation rapide.

dès la

menace connue

- Ecouter la radio.
- Fermer portes et fenêtres ; couper gaz, électricité et eau .
- Surélever les objets de valeur et les produits polluants.
- Ne jamais emprunter de gué.



pendant

l'inondation

- 1^{er} cas : vous habitez près d'une rivière torrentielle ou d'une ravine sèche et l'eau monte subitement : vous partez :
 - Gagner les hauteurs les plus proches.
 - Ne pas revenir sur ses pas.
- 2nd cas : vous habitez dans une plaine inondable et l'ordre d'évacuation a été donné ou l'eau commence à monter :
 - 1) Vous partez :
 - Ne jamais emprunter de gué. Le courant peut vous emporter lorsque l'eau atteint la hauteur de votre genou ou le bas de la carrosserie de votre véhicule.
 - Se rendre à l'hébergement de secours désigné par la mairie dans son plan de secours communal et prévenir la mairie de son déplacement.
 - 2) Vous ne pouvez plus partir :
 - Conserver votre calme.
 - Installer votre famille dans un espace refuge le plus en hauteur possible à l'intérieur de votre maison.
 - Veiller toujours à avoir un accès possible à l'extérieur pour pouvoir signaler votre présence aux sauveteurs.



après

l'inondation

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).
- Faire l'inventaire des dommages.
- Nettoyer les ouvrages de drainage (fosses, buses, canaux) autour de votre habitation.

LES SEISMES

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une **fracturation brutale** des roches en profondeur, créant des **failles** dans le sol, et parfois en surface. Cette fracturation se traduit par des **vibrations** du sol qui sont transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'**amplitude**, de la **durée** et de la **fréquence** de ces vibrations.



Les risques en Martinique :

Comme l'ensemble de l'arc des Petites Antilles, la Martinique est **très exposée** au risque sismique. L'activité volcanique et l'activité tectonique de l'écorce terrestre en sont à l'origine. Ainsi, la tectonique des plaques peut provoquer en Martinique des séismes dépassant une **magnitude de 7** sur l'échelle de Richter.

Les caractéristiques d'un séisme :

- **Son foyer** : c'est le point de départ du séisme, c'est-à-dire la région de la faille d'où partent les ondes sismiques. Celle-ci peut se situer à plusieurs kilomètres en profondeur;
- **Sa magnitude** : c'est la quantité d'énergie libérée par un séisme. Elle se mesure sur l'échelle de Richter;
- **Son intensité** : celle-ci ne se mesure pas mais correspond au constat des dégâts observés sur le terrain. Ces dégâts sont retranscrits sur une échelle graduée de I à XII degrés : l'échelle M.S.K.. Un même séisme sera ressenti avec des intensités différentes selon la distance par rapport à l'épicentre et selon les caractéristiques du terrain (effets de site).

Les effets d'un séisme :

Ils peuvent être **directs** (effondrement des constructions) ou **induits** (mouvements de terrains, liquéfaction des sols).

Des effets directs ou induits, c'est l'**effondrement des constructions** qui est responsable du nombre important de victimes qu'un séisme est capable d'engendrer.

Les mesures prises :

* Surveillance :

L'Observatoire Vulcanologique de la Montagne Pelée assure l'enregistrement des signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur l'archipel de la Martinique et les îles voisines. Toutefois, il n'existe, à l'heure actuelle, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment, ou le lieu, où se produira un séisme.

* Urbanisme et construction :

Dans les zones sismiques, la meilleure prévention consiste à limiter la construction sur les terrains susceptibles d'entrer en mouvement suite aux séismes, et à réduire les dégâts en rendant les constructions moins vulnérables.

Des règles de construction parasismiques ont donc été mises au point et doivent être légalement respectées par les architectes, les maîtres d'œuvre et les constructeurs.

* Secours :

En cas de crise, la Préfecture déclenche le Plan de Secours «Séisme» à l'échelle départementale.

Les bons réflexes

Avant la première secousse

- Construire selon les règles parasismiques en prenant contact avec les professionnels.
- Prévoir dans un lieu facilement accessible : une trousse de soins, un poste de radio, une lampe de poche avec piles.
- Mettre en réserve : conserves, sucre, lait et eau (à renouveler régulièrement).
- Sceller aux murs et aux cloisons les meubles hauts (armoires, bibliothèques).
- Enlever les objets lourds du haut des étagères, sinon les fixer.
- Enfermer les produits dangereux et inflammables au niveau du sol.
- Couper rapidement, si possible, eau, électricité et gaz.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.



Pendant la secousse

- **Chez vous :**
 - Sortir si vous êtes au rez-de-chaussée tout près d'un espace bien dégagé.
 - Si non, vous réfugier sous une table, un encadrement de porte ou dans un coin de pièce.
 - Vous éloigner des fenêtres et des baies vitrées et des balcons.
- **Dans un lieu public (cinéma, supermarché) :**
 - Ne pas vous précipiter vers les issues pour ne pas être écrasé ou étouffé.
 - Vous placer près d'un pilier, d'un angle de mur (se méfier de tous les objets instables et en hauteur).
- **A l'extérieur :**
 - Vous éloigner des constructions, à défaut s'abriter sous un porche (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques).
- **En voiture :**
 - S'arrêter, si possible, à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.



Après la première secousse

- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses (répliques).
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- Emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portable.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du **sol** ou du **sous-sol** qui est fonction de la nature et de la disposition des **couches géologiques**.

Il résulte le plus souvent de processus lents de **dissolution** ou d'**érosion** favorisés par les effets d'un **tremblement de terre**, par l'action de l'**eau** ou celle de l'**homme**.

La **forte pluviosité** ainsi que les **reliefs accidentés** des Antilles sont des facteurs aggravants de ce phénomène.

Les différentes manifestations des mouvements de terrain :

Ils correspondent à :

En plaine :

- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine du bâti);
- Un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile, ...).

En montagne :

- Des glissements de terrain par rupture d'un versant instable;
- Des écroulements et chutes de blocs;
- Des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- Des glissements ou écroulements sur les côtes à falaise;
- Une érosion sur les côtes basses sableuses.

Les risques dans la commune :

Ce risque est généralisé sur le territoire de Saint-Joseph. Il s'agit de **glissements de terrain** de petite ampleur dans les versants à forte déclivité.

Les conséquences de ces mouvements peuvent être parfois observés le long des routes : affouillements des talus amont et aval des chaussées, tassements des fondations d'habitations.

Ces phénomènes sont souvent aggravés par l'érosion d'un cours d'eau en pied de talus.

Les mesures prises dans la commune :

Les recommandations de l'atlas départemental des risques, réalisé en 1999, ont été appliquées sur le territoire communal.

Des travaux de protection ont été réalisés.

Les bons réflexes

Avant

- *Ne jamais construire sans permis.*
- *Ne jamais construire sur un terrain à risque fort.*
- *Avant de construire, consulter auprès de votre mairie, les cartes de zone à risque et le Plan d'Occupation des Sols.*
- *S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.*
- *Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste.*
- *Surveiller l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées.*

Pendant

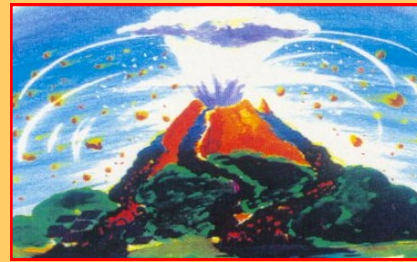
- *Fuir latéralement.*
- *Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.*
- *Ne pas revenir sur ses pas.*
- *Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.*



Après

- *Evaluer les dommages.*
- *Surveiller l'évolution des dangers.*
- *Informers les autorités.*
- *Se mettre à disposition des secours.*
- *Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.*
- *Respecter les consignes de sécurité données par les autorités.*

LE VOLCAN



Qu'est-ce qu'un volcan ?

C'est une zone fragile de la croûte terrestre qui permet au magma de s'épancher à la surface du sol sous forme de lave ou de manière explosive sous forme de fragments incandescents accompagnés de gaz.

Les différentes manifestations du volcan :

On distingue plusieurs types d'éruptions :

- Éruptions phréatiques : la lave en fusion n'arrive pas en surface mais des matériaux (blocs, cendres, vapeur d'eau, gaz) sont violemment éjectés; des lahars peuvent s'écouler dans les vallées;
- Éruptions magmatiques : le magma sort en surface, s'accompagnant de plusieurs phénomènes : érection d'un dôme de lave visqueuse, éruptions explosives avec jet de magma, nuées ardentes ou projection de blocs, et coulées de lave.

Les risques dans la commune :

La Montagne Pelée est un volcan vivant qui connaît de longues périodes de sommeil.

Les dernières crises volcaniques en Martinique furent les suivantes :

- 1792 - Eruption phréatique
- 1851 - Eruption phréatique
- 1902 - Eruption magmatique exceptionnelle dont la violence détruisit entièrement la commune de Saint-Pierre et entraîna la mort de plus de 29 000 personnes.
- 1929 - Eruption magmatique

Les mesures prises dans la commune :

- L'Observatoire Vulcanologique de la Montagne Pelée effectue une surveillance permanente du volcan.
- La préfecture dispose d'un Plan de Secours Spécialisé « Montagne Pelée » prévoyant en particulier les différentes phases de vigilance, de pré-alerte, d'alerte et d'évacuation.

Les bons réflexes

En période de suractivité du volcan

- *Se préparer à une éventuelle évacuation.*
- *Etre attentif aux informations officielles.*
- *Disposer son véhicule pour un départ rapide et prévoir son itinéraire.*
- *Attendre les instructions des autorités.*

Pendant la première éruption (si population non évacuée)

- *Rester à l'abri dans les maisons.*
- *Attendre les consignes des autorités.*
- *Préparer une éventuelle évacuation.*

Après la première éruption

- *Rester à l'écoute de la radio et de la télévision.*
- *Eviter de s'éloigner de son domicile.*
- *Quitter la zone menacée sur ordre des autorités uniquement.*



LE RISQUE TSUNAMI



Qu'est-ce qu'un tsunami ?

C'est le déplacement d'une grande quantité d'eau du à des séismes, à un effondrement de flancs de volcans ou à des glissements sous marins. Ce champs de vagues dévastatrices peut atteindre 600 à 800 km/h avec une pression d'arrivée de plusieurs centaines de Kg/m². Les trains de vagues peuvent être espacés de quelques minutes à 6h.

Les mesures d'alerte :

Le système d'alerte précoce au tsunami permet de détecter la vague lorsqu'elle est encore loin des rivages et d'avertir les populations concernées assez tôt pour sauver des vies. Un tel système permet au plus vite la réception d'informations, leur analyse, la prise de décisions, et l'envoi d'alertes aux autorités et à la population.

Le déploiement de ce système est réalisé par l'UNESCO. Des bouées de mesure de tsunami en temps réel sont posées en mer des caraïbes. Elles constituent la première ligne de défense pour les habitants de toute la région.

Les risques dans la commune :

SAINT JOSEPH n'est pas directement soumis au risque de tsunami. Mais il est bon de part la proximité des cotes en Martinique de connaître les mesures et le comportement à adopter pour cet évènement.



mesures préventives :

En temps normal

- *Soyez à l'écoute des signaux d'alerte. (Sirène, téléphone, médias, radios...)*
- *Prévoyez l'itinéraire qui vous permettra d'évacuer et de vous mettre à l'abri.*
- *Près de la cote, soyez attentifs à tout retrait important et anormal de la mer.*

Au moment de l'alerte

- *Réfugiez vous très rapidement sur les hauteurs les plus proches. (30m d'altitude mini)*
- *Tenez vous à l'écoute des messages des autorités.*
- *Restez vigilants. (Plusieurs vagues peuvent déferler à plusieurs minutes d'intervalle)*

Après un tsunami

- *Regagnez les lieux et abris sécurisés prévus par les autorités.*
- *Attendez l'ordre des autorités avant de regagner vos domiciles.*
- *Évaluez les dégâts et informez la mairie.*
- *Portez aide et assistance à la population dans la mesure de vos possibilités*



DICRIM DE SAINT-JOSEPH 02/2004

LA MAIRIE DE SAINT-JOSEPH VOUS INFORME SUR LES RISQUES MAJEURS

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après les événements les bonnes attitudes.

En cas de danger sur votre commune, les personnes menacées seront directement alertées par la mairie et les pompiers. Les radios locales et la télévision relaieront l'information.

Nous vous remercions de bien prendre connaissance de cette plaquette et de la conserver pour vous y reporter en cas de problèmes. Nous vous invitons à prendre tous renseignements utiles auprès des services concernés.

Numéros utiles

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| ♦ Mairie de Saint-Joseph | 05 96 57 60 06 |
| ♦ Préfecture – Protection civile | 05 96 39 39 30 |
| ♦ Sapeurs-Pompiers | 18 ou 112 |
| ♦ Gendarmerie | 17 ou 112 |
| ♦ SAMU | 15 ou 112 |

Un dossier plus détaillé d'information sur les risques
(Dossier Communal Synthétique)
est consultable en Mairie.